



---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du mardi 7 septembre 2021

Résolution: CA21 26

---

### **Motion pour intégrer des meilleures pratiques d'égalité dans la régie interne du conseil d'arrondissement**

**ATTENDU que** l'arrondissement a participé en 2019 et 2020 dans le projet MTElles : Pratiques participatives pour l'égalité.

**ATTENDU que** l'arrondissement priorise déjà la prise de parole des personnes handicapées et des parents durant la période de questions du public.

**ATTENDU que** les femmes, encore aujourd'hui au Québec, ont une charge domestique plus importante que les hommes.

**ATTENDU que** l'inscription à la séance du conseil d'arrondissement coïncide pour plusieurs parents avec la préparation du souper, l'accompagnement dans les devoirs et autres tâches domestiques ou ménagères.

**ATTENDU que** lorsque les séances du conseil d'arrondissement étaient en présentiel, les femmes étaient généralement minoritaires.

**ATTENDU que** les personnes élues ont déjà intégré de manière non-officielle l'alternance hommes-femmes durant la période de questions du public.

**ATTENDU que** l'intégration de deux micros, une sans table et l'autre avec table, avait été expérimentée lors des séances du conseil d'arrondissement en présentiel afin de mettre le public à l'aise et donc de faciliter sa participation.

**ATTENDU que** les données ventilées sont de plus en plus sollicitées à la ville.

Il est

Et résolu :

**Que** l'Administration de l'Arrondissement modifie la régie interne du conseil d'arrondissement afin d'y intégrer l'alternance hommes-femmes-personnes non-binaires lors des questions du public;

**Que** d'autres pratiques égalitaires expérimentées dans le cadre du projet MTElles ou dans le cadre de la pandémie soient intégrées dans la régie interne du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

12.02

François William CROTEAU

---

Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT

---

Secrétaire d'arrondissement